



PROGRAMME DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR OPTION EAUX INTERIEURES FORMATION COMPLETE

Cette formation s'adresse aux personnes de plus de 16 ans désirant **conduire des bateaux à moteur en eaux intérieures**.

Le permis est obligatoire pour les bateaux d'une puissance motrice de plus de 4,5 kilowatts (6 chevaux) et d'une longueur de moins de 20 mètres.

OBJECTIF DE LA FORMATION : L'obtention de l'option " eaux intérieures " du titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur est subordonnée au passage d'une épreuve théorique basée sur un questionnaire à choix multiple et à la validation par un établissement de formation agréé de la formation pratique suivie par le candidat.

L'épreuve théorique comporte trente questions ; cinq erreurs sont admises.

Le candidat conserve le bénéfice de la réussite à l'épreuve théorique pendant dix-huit mois.

Le programme de la formation est le suivant :

Le programme théorique :

- les caractéristiques des voies et plans d'eau.
- le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles.
- le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer.
- les conditions de stationnement et d'amarrage.
- la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers.
- le devoir de vigilance.
- les règles de route et de stationnement.
- la signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables.
- la signalisation des bateaux, les marques d'identification.
- les dispositions particulières aux menues embarcations.
- les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle.
- les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police.
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur.
- le nombre de personnes ou la charge embarquées.

8 ave St Jean Baptiste 06000 Nice.

Tél : 04.93.55.40.14. eolepermisbateau@gmail.com

Siret 83898228800014. Autorisation d'enseigner 006056 DML NICE

Déclaration d'activité numéro 93060841906 Préfet de région PACA





- la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore.

- connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS

(Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

La formation théorique se déroule obligatoirement en présentiel et est encadré par un formateur agréé per la DDTM. Utilisation de supports pédagogiques vidéos, informatiques type « power point » diffusion sur écran télé. Tableau blanc.

Les objectifs pédagogiques de l'épreuve pratique sont les suivants : Uniquement pour les non titulaires du permis côtier

- **Thème "La sécurité du plaisancier" Pratique théorique en cours collectifs**
- **Thème "Les responsabilités du plaisancier" Pratique théorique en cours collectifs**
- **Thème "La conduite du bateau" cours pratique à la barre du bateau**
- **Thème "Les manoeuvres du bateau" Cours pratique à la barre du bateau**

La formation pratique durée 3h30 minimum dont 1h30 de théorie en salle.

C'est le formateur agréé du bateau-école qui évalue le candidat durant les cours en remplissant un livret d'apprentissage.

A l'issue de la formation sous réserve des capacités de l'élève le permis est validé. Pour renforcer le niveau de formation deux cours de pratique seront réalisés avant toute validation du permis.

La formation pratique se fait après obtention du code, et les cours sont planifiés selon les conditions météorologiques. Il peuvent -être annulés au dernier moment, si les conditions ne permettent pas une sortie en mer en toute sécurité.

Le délai peut varier selon les saisons.

Le navire

Vous naviguerez sur un Open de 5m53 (Acquabot) motorisation Mercury HB 60 CV situé au port des Fourmis à Beaulieu 06.

DATES DES EXAMENS : depuis le 1 er juin 2022

EXAMEN THEORIQUE : L'établissement de formation assure la gestion administrative du dossier, inscrit le candidat sur la plateforme Oedipp soumet à l'administration les documents et délivre le livret de candidat obligatoire pour la formation pratique.

Après validation du dossier par l'administration et contrôle des connaissances a l'issue de la formation théorique obligatoire, l'établissement valide le candidat et il pourra s'inscrire à l'examen de code auprès du centre de son choix.

Inscription 30 euros à régler directement en ligne au centre d'examen choisi.

Liste des centre agréés :

8 ave St Jean Baptiste 06000 Nice.

Tél : 04.93.55.40.14. eolepermisbateau@gmail.com

Siret 83898228800014. Autorisation d'enseigner 006056 DML NICE

Déclaration d'activité numéro 93060841906 Préfet de région PACA





Bureau veritas: Code'ngo : www.codengo.fr

A 100 mètres du bateau école.

48 Bd Jean Jaurès 1 Er Étage

Face au Lycée Massena

Dekra : <https://www.le-code-dekra.fr>

La poste : www.lecode.laposte.fr/bateau

Objectif code : <https://www.objectifcode.sgs.com/fr>

L'examen de code est un QCM de 40 questions (2 bonne réponses maximum par question) avec 5 fautes maximum

PRATIQUE : A convenir avec le formateur (semaine ou weekend) en fonction des conditions météorologiques

LIEU DES FORMATIONS

THEORIE : la formation se déroule au 8 avenue saint Jean Baptiste 06000

PRATIQUE : Port des Fourmis à Beaulieu.

8 ave St Jean Baptiste 06000 Nice.

Tél : 04.93.55.40.14. eolepermisbateau@gmail.com

Siret 83898228800014. Autorisation d'enseigner 006056 DML NICE

Déclaration d'activité numéro 93060841906 Préfet de région PACA

